



CABINET MERLIN

Projet de refonte de la Station d'Épuration

Les Mureaux (78)

Volet écologique de l'étude d'impact

RENNES

Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Février 2015



Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	3
1. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL	3
1.1. Les ZNIEFF	3
1.2. Arrêté préfectoral de protection de Biotope.....	5
1.3. Les sites Natura 2000.....	5
2. Caractérisation des zones humides par sondages pédologiques	7
2.1. Introduction.....	7
2.2. Géologie du secteur.....	8
2.3. Les sols	8
2.4. Conclusion.....	9
3. OCCUPATION DU SOL, FLORE ET HABITATS NATURELS	9
3.1. Méthodologie	9
3.2. Résultats	9
4. Diagnostic de la FAUNE	13
4.1. Méthodologie	13
4.2. Résultats	13
4.3. Conclusion : les enjeux pour la faune.	15
5. Les continuités écologiques	17
6. Synthèse de l'état initial	19
7. Impacts du projet	19
7.1. Impacts directs	19
Destruction de la flore et des habitats situés dans l'emprise du chantier	
19	
7.2. Impacts indirects.....	21

7.3. Impacts sur zones humides	22
8. Evaluation des Incidences sur les sites natura 2000 les plus proches	22
8.1. Description du projet.....	22
8.2. Définition de la zone d'influence du projet.....	22
8.3. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches	23
8.4. Présentation des sites Natura 2000 les plus proches	23
8.5. Analyse des incidences	27
8.6. Analyse des incidences	28
9. Mesures d'accompagnement en faveur de la faune et de la flore	29
ANNEXES.....	32
Annexe I : profils pédologiques.....	33
Annexe II : localisation des sondages.....	35
Annexe III : listing des espèces végétales rencontrées.....	36
Annexe IV : Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000.....	37

INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan –Hardricourt – Les Mureaux (SIAMHLM) a pour projet la refonte de la station d'épuration. Il s'est attaché les services du Cabinet Merlin pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Cette mission qui comprend la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'extension de la station au titre de la Loi sur l'eau.

Le contenu réglementaire de ce dossier comprend l'élaboration d'un état initial biologique et l'analyse des impacts. C'est cette partie qui est détaillée dans ce rapport.

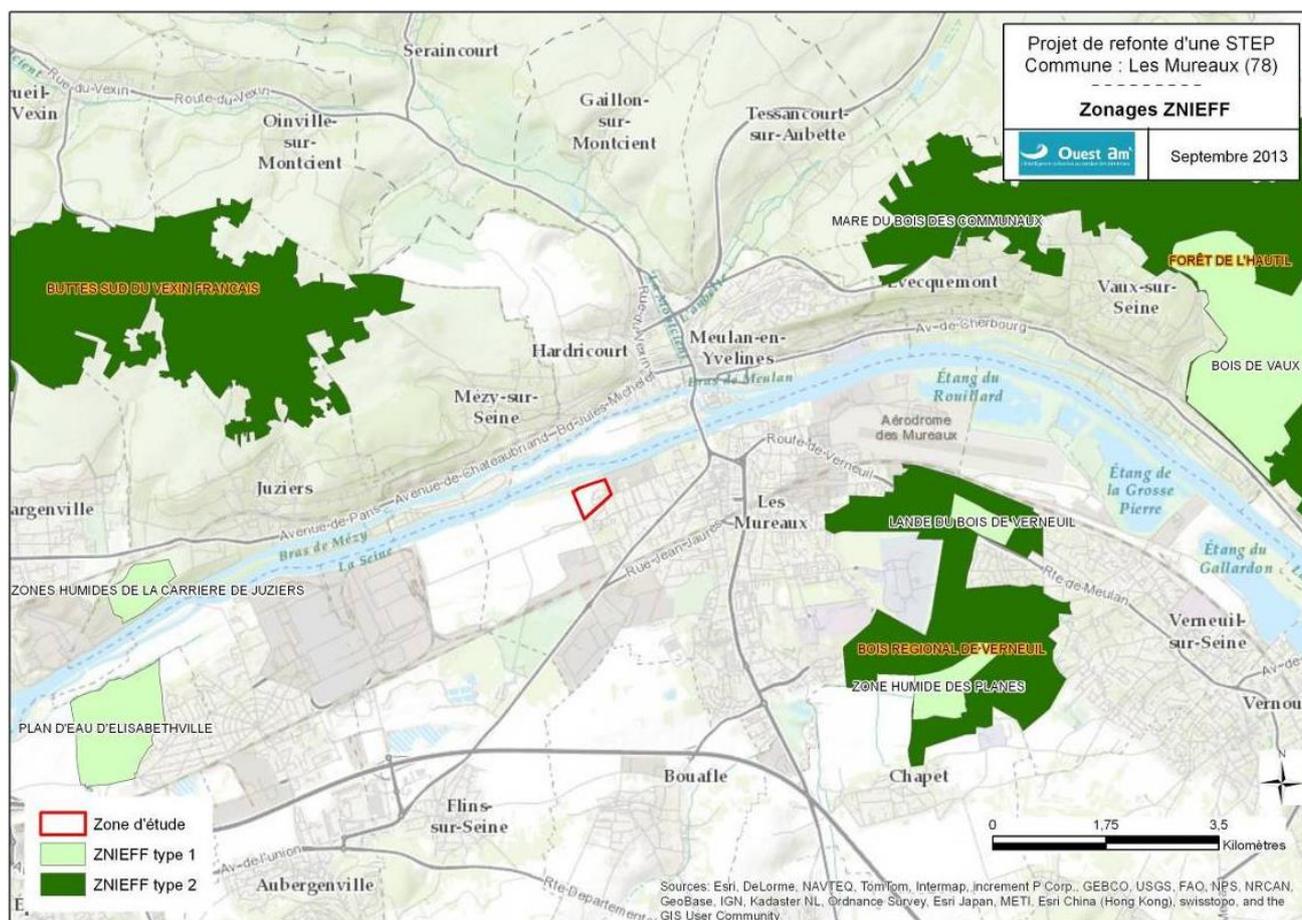
1. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

1.1. Les ZNIEFF

La **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) située la plus proche du projet est la ZNIEFF 110020371 : Bois régional de Verneuil.

D'une superficie de 369 ha, cette chênaie acidiphile comprend dans le Bois de la Demi-Lune une lande sèche à Ericacées. Dans la partie sud de la ZNIEFF, se trouvent plusieurs zones humides de grand intérêt (avec d'importantes stations de *Dactylorhiza praetermissa*, protégée en Île-de-France) ainsi qu'une petite lande humide à *Erica tetralix*.

Dans le secteur déjà exploité de la carrière d'argile, une mare réaménagée est également intéressante : elle abrite notamment des formations à Characées, ainsi que *Coenagrion scitulum* (odonate protégé au niveau régional).



Dans un périmètre de 6 km se trouvent les différentes ZNIEFF présentées et localisées dans le tableau et la carte ci-dessous :

Code(s) Commune(s)	Type	Code	Distance au site d'étude	Nom	Milieux déterminants
78140 Chapet 78440 Les Mureaux 78642 Verneuil-sur-Seine	2	SPN : 110020371 Id régional : 78642021	2,3 km	Bois régional de Verneuil	Herbiers de Characées Landes atlantiques à Erica et Ulex Landes humides atlantiques septentrionales Prairie à Molinie et communautés associés
78113 Brueil-en-Vexin 78202 Drocourt 78246 Fontenay-Saint-Père 78267 Gargenville 78296 Guitrancourt 78327 Juziers 78403 Mézy-sur-Seine 78460 Oinville-sur-Montcient 78536 Sailly 95543 Saint-cyr-en-Arthies	2	SPN : 110120014 Id régional : 95543021	2,6 km	Buttes sud du vexin Français	Fourrés Forêts mixtes de pentes et ravins Sources Bas-marais alcalin (tourbières basses alcalines) Bas-marais acide
78015 Andrésy 78138 Chanteloup-les-Vignes 78227 Evecquemont 78382 Maurecourt 78609 Tessancourt-sur-Aubette 78624 Triel-sur-Seine 78638 Vaux-sur-Seine 95074 Boisemont 95170 Condécourt 95183 Courtdimanche 95323 Jouy-le-Moutier 95388 Menucourt	2	SPN : 110001357 Id régional : 78368021	3,7 km	Forêt de l'Hautil	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire Hêtraies sur calcaire
78642 Verneuil-sur-Seine	1	SPN : 110001356 Id régional : 78642003	3,5 km	Landes du bois de Verneuil	Landes atlantiques à Erica et Ulex
78642 Verneuil-sur-Seine	1	SPN : 110020386 Id régional : 78140002	3,6 km	Zone humide des Planes	Communautés amphibiens Prairie à Molinie et communautés associés
78227 Evecquemont	1	SPN : 110020396 Id régional : 78227001	4,3 km	Mare du bois des communaux	/
78217 Epône	1	SPN : 110001479 Id régional : 78217001	4,8 km	Plan d'eau d'Elisabethville	/
78327 Juziers	1	SPN : 110020408 Id régional : 78327001	5 km	Zones humides de la carrière de Juziers	/
78624 Triel-sur-Seine 78638 Vaux-sur-Seine	1	SPN : 110004425 Id régional : 78638002	6 km	Bois de Vaux	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire Hêtraies sur calcaire

1.2. Arrêté préfectoral de protection de Biotope

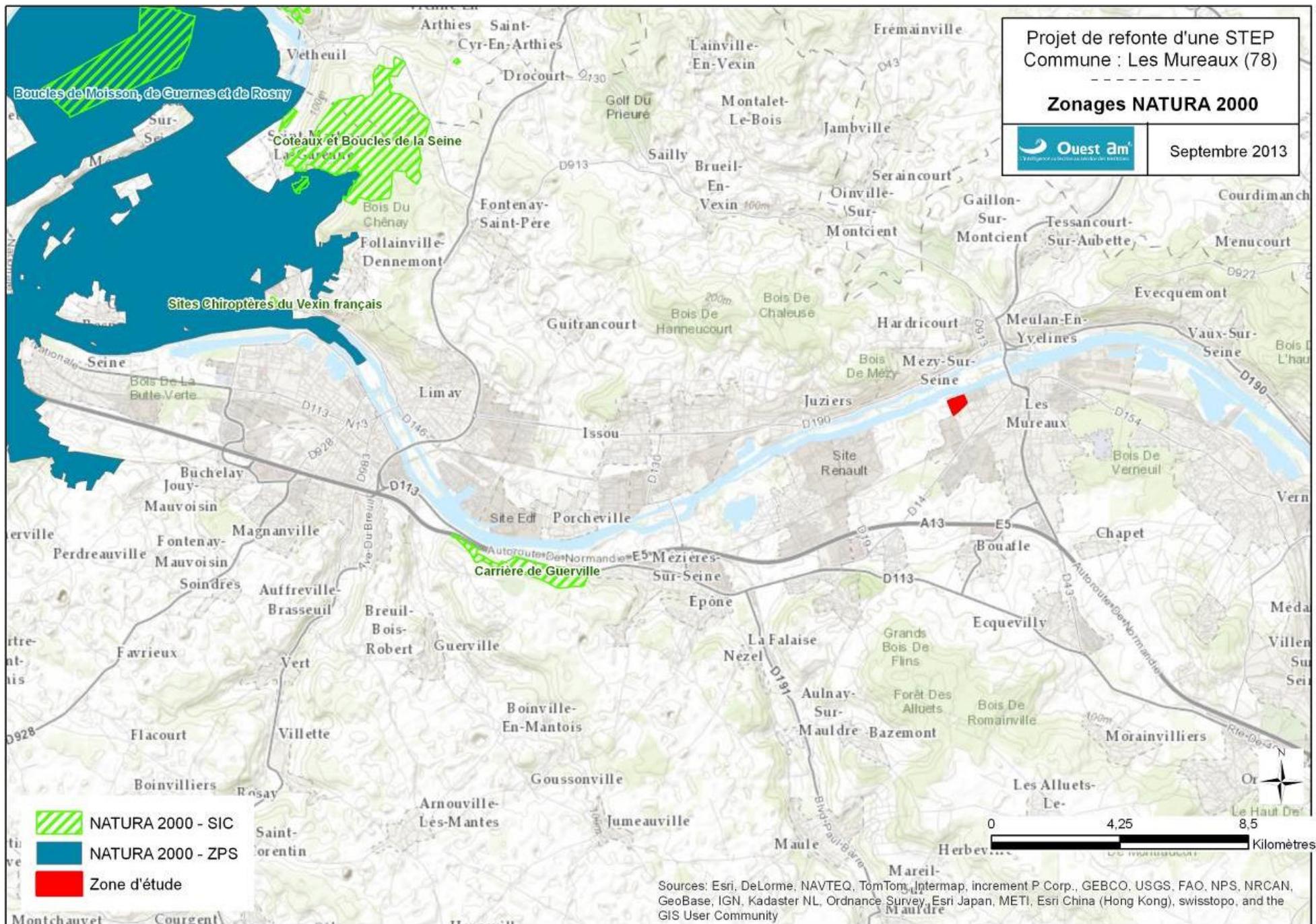
La ZNIEFF du plan d'eau d'Elisabethville bénéficie également d'un arrêté de protection de biotope qui porte le nom « biotope du bout du monde ».

1.3. Les sites Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche correspond au SIC de la carrière de Guerville (FR1102013) situé à 8,5 km du projet.

Deux autres sites à intégrer dans l'étude sont eux situés à 12,7 km du périmètre du projet. La ZPS la plus proche correspond au site des boucles de Moisson, de Guernes et Rosny (FR 1112012). Le SIC (FR1100797) des coteaux et boucles de Seine se trouve également à cette distance.

Le dernier zonage, SIC (FR1102015), situé à 14,5 km du périmètre d'étude, est désigné en raison de sa fonction d'accueil pour de nombreuses espèces de chauves-souris en période hivernale.



Refonte de la STEP des Mureaux (78) – Volet écologique de l'étude d'impact
Ouest Am' - février 2015

2. CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES PAR SONDAGES PEDOLOGIQUES

2.1. Introduction

A) Définition - Législation

La définition des zones humides se fait à l'aide de deux critères (décret du 30 Janvier 2007 et textes subséquents) :

- ✓ le premier critère de détermination est la présence d'une végétation hygrophile, (« qui affectionne les milieux plus ou moins gorgés d'eau ») (les textes réglementaires fournissent une liste des espèces végétales et des habitats hygrophiles).
- ✓ le second critère est la présence de traces d'hydromorphie (manifestation d'un excès d'eau) au sein des sols rencontrés sur une profondeur de – 50 cm, ou débutant à – 25 cm et s'intensifiant en profondeur.

Une zone qui répond à au moins un de ces deux critères est classée zone humide.

Deux textes réglementaires sont venus préciser la méthodologie à employer :

- ✓ l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui 1^{er} Octobre 2009 (publié au JORF du 24/11/2009) précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L214-7-1 et R-211-108 du code de l'environnement.
- ✓ la circulaire du 18/01/2010 relative à la délimitation des zones humides.

Concernant les sols, de façon synthétique, l'existence d'une zone humide est caractérisée par un sondage pédologique où des traces d'hydromorphie apparaissent dans les 50 premiers cm et où les manifestations de l'excès d'eau perdurent au-delà de cette profondeur.

La compensation de la destruction des zones humides (ce que dit le SDAGE Seine Normandie)

Dans le cas de projet entraînant la disparition de zones humides, la compensation à 100% ou 150% des zones humides dégradées ou détruite est généralement comme un minimum. Les mesures compensatoires prévoient dans un même bassin versant (si possible) la remise en état (ou la création) d'une surface de zones humides de fonctionnalités équivalentes pour une même surface détruite, à défaut il faudra l'augmenter.

B) Méthodologie utilisée

Nous avons parcouru à pied l'ensemble de la zone d'étude afin d'y effectuer une série de sondages à la tarière à main (Ø 70, profondeur maximale d'investigation = 1.2m). Chaque sondage a été précisément localisé au GPS.

Conformément aux textes de loi, les sols suivant ont été considérés comme sols humides :

- ✓ Présence d'horizons tourbeux débutant à moins de 50 cm de la surface et d'une épaisseur d'au-moins 50 cm (pas de cas en ce qui nous concerne) ;
- ✓ Présence de Gley (« traits réductiques ») débutant à moins de 50 cm de la surface du sol ;
- ✓ Présence de Pseudogley (traits rédoxiques) débutant à moins de 50 cm de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur.

2.2. Géologie du secteur

La carte géologique au 1/50 000 signale la présence de formations alluviales : de type anciennes pour la partie amont et récentes pour la zone aval.

2.3. Les sols

(voir carte de situation des sondages et profils)

Nous avons réalisés 26 sondages à la tarière à main le mardi 27 août 2013

Nous avons recensé deux types de sol en zone agricole :

- les sols « sableux » en partie amont,
- les sols « argileux » en partie aval.

Au sein de l'emprise actuelle de la station d'épuration, nous avons effectué 10 sondages à la tarière, dont 7 dans la partie aval.

A ce niveau, la zone où se trouvent les équipements, surplombe la partie basse de 3 m environ, ce qui montre clairement que le site de la station a été remblayé de façon conséquente. Nous avons également observé que la zone où nous avons réalisé les sondages n° 3 à 9 est plane. Nous avons noté que la parcelle agricole voisine la surplombe de 30 à 40 cm à ce même niveau tout en ayant une pente notable.

Il semble évident que la zone située en contrebas de la station a été décapée (probablement pour récupérer de la « terre végétale »).

De la même façon, en partie haute, il est probable que les espaces aient fait l'objet d'apport de remblais.

Description des sols au niveau de la zone agricole

- **En partie haute (sondages n° 11, 12, 21, 22, 24, 25, 26), le profil type est le suivant :**
 - De 0 à – 40 / - 60 cm, horizon sableux (sables très fins) de couleur brun noir à brun foncé et parfaitement sain. La charge en cailloux et graviers de silex aux bords fortement émoussés est très forte (bien visible en surface pour les zones cultivées).
 - > - 40 cm / - 60 cm, horizon de même texture mais à la couleur brun rouille à ocre jaune, la charge en cailloux baisse nettement avec la profondeur. Localement, nous avons buté sur un niveau très caillouteux à mi-profondeur. L'épaisseur dépasse 110 cm et il s'agit d'un sol sain sur l'ensemble du profil.
- **En partie basse (sondages n°13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20)**
 - De 0 à – 40 / - 60 cm, horizon à texture limono-argileuse voire argilo limoneuse ; La charge en cailloux et graviers est quasi nulle. La couleur va de brun clair à beige. Aucune trace d'hydromorphie n'est à signaler.
 - > - 40 cm / - 60 cm, horizon plus argileux : texture argilo limoneuse à argileuse. La couleur est plus jaune : brun jaune à beige, l'absence de gravier et cailloux est là aussi à signaler. Il s'agit d'un horizon sain. L'épaisseur dépasse 110 cm.

Notons que pour le sondage n° 13, nous avons vu à – 75 cm et jusqu'au-delà de - 110 cm, l'apparition d'un horizon sableux et sain de couleur ocre jaune.

Description des sols au niveau de la zone occupée par la station d'épuration

En partie haute (sondages n° 1, 2, 10), comme dans la zone agricole, il s'agit de sols sains et extrêmement sableux (STF). Nous avons toujours buté, entre – 35 cm (N° 10) et – 40 cm / - 50 cm, sur un niveau de graviers et cailloux.

En partie basse (sondages n° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9), il s'agit de sols « argileux » : limono argileux puis argileux avec la profondeur. Aucune trace d'excès d'eau n'a été décelée.

Notons que pour les sondages n° 4, 5, 6 et 8, nous avons buté entre – 30 cm (n°4) et – 40 cm / - 45 cm (n° 5 et 6) sur un niveau caillouteux. Là où nous avons pu poursuivre nos sondages en profondeur (n° 3, 7 et 9), nous avons noté entre – 30 cm et – 60 cm un niveau extrêmement compact et difficilement traversable à la tarière à main (compacté par les engins de chantier ?).

2.4. Conclusion

L'ensemble des 26 sondages n'a pas montré de traces d'hydromorphie permettant de classer tout ou partie de la zone d'étude en zone humide. Il s'agit de sols sains.

3. OCCUPATION DU SOL, FLORE ET HABITATS NATURELS

3.1. Méthodologie

Des relevés floristiques ont été réalisés, le 18 juillet 2013, à l'intérieur de l'enceinte de la station d'épuration, dans les parcelles cultivées à l'ouest, et au niveau de la lisière arborée au nord.

L'inventaire et l'analyse de la flore comprend également le rattachement à une typologie standardisée à l'échelle Européenne (Corine Biotope). L'objectif de la caractérisation de la flore et des groupements végétaux du site d'étude est de mettre en évidence les secteurs sensibles sur le plan floristique ou phytosociologique et les enjeux qui en découlent.

3.2. Résultats

Le périmètre d'étude est divisé en 4 entités distinguées par leur usage et leur composition biologique avec :

- des parcelles cultivées (blé et maraîchage),
- des formations de type pelouses,
- des formations de type haies bocagères,
- des plantations ornementales.



Parcelles cultivées (codes Corine 82.11 et 82.12)

Deux grands types de cultures couvrent les parcelles situées à l'ouest du périmètre d'étude : d'un côté une production céréalière monospécifique (blé), de l'autre un maraichage en polyculture sous serres ou en plein air.

A l'intérieur des cultures nous retrouvons des espèces spontanées indigènes naturelles, dont la présence découle de la germination provoquée par le travail du sol, ou bien de graines transportées par le vent. C'est notamment le cas du coquelicot douteux ou encore de la vesce commune.



La diversité floristique au global est relativement restreinte et aucune espèce protégée, rare ou menacée, n'a été observée sur le périmètre d'étude ou à proximité immédiate.

Pelouses à l'intérieur de la STEP (code Corine 85.12)

Ces espaces semi-artificiels sont constitués d'un mélange de graminées issues d'un semis initial pauvre et qui tend à évoluer vers un accroissement du nombre d'espèces avec le temps. La composition floristique est banale et fortement influencée par l'activité humaine. Le principal facteur qui structure cet espace, en freinant la dynamique naturelle d'évolution, est la fréquence des tontes et les hauteurs de fauches.

L'aménagement sur ce type de milieu ne présente pas, *a priori*, de sensibilité floristique notamment de par l'origine artificielle de nombreuses espèces et une pression d'entretien constante.

Un aménagement sur ces parcelles ne présente donc pas d'impact biologique.



Haies bocagères (code Corine 84.4)

Les haies référencées à l'intérieur de la zone étudiée, sont hétérogènes en composition et en structure.

La haie située au nord possède une structure arborée relativement haute et continue, en revanche celle présente au sud-ouest de la zone ne présente qu'une strate arborée éparse. Les haies sont des éléments paysagers qui participent au transit de nombreuses espèces, elles les utilisent comme voie préférentielle de dispersion, elles constituent également des zones de refuge pour la faune vertébrée et invertébrée.

L'inventaire floristique n'a pas permis de mettre en évidence une quelconque sensibilité du point de vue de la végétation.

Ces formations, *a priori*, ne seront pas impactées par la réfection de la STEP, néanmoins si tel était le cas, sur le plan floristique aucune espèce protégée ou d'intérêt patrimonial ne sera impactée (puisque absentes de ces milieux)



Plantations à l'intérieur de la STEP dominées par les essences ornementales (code Corine 83.32)

Ces espaces artificiels constitués de plantations de ligneuses et herbacées ornementales sont dépourvus de sensibilité en cas d'aménagement.

Aucune incidence n'est prévue, puisque l'origine artificielle des essences devrait être compensée par une replantation sur la nouvelle STEP. Notons toutefois qu'une création de massifs arbustifs composés d'essences naturelles permettrait probablement d'attribuer une fonctionnalité biologique plus importante.



4. DIAGNOSTIC DE LA FAUNE

4.1. Méthodologie

Les résultats du diagnostic concernant la faune reposent sur une campagne d'investigation sur le site. Celle-ci a été menée le 18 juillet 2013. Elle a consisté en un parcours de l'ensemble du périmètre concerné par les installations actuelles et celles qui sont projetées. Les abords du site ont également été prospectés. Plusieurs groupes taxonomiques ont été investigués selon les méthodologies suivantes :

Oiseaux : les recherches ont eu lieu à vue avec l'aide d'une paire de jumelles et en écoutant des cris et les chants. Tous les contacts, en particulier les mâles chanteurs, ont été localisés sur une carte.

Mammifères : recherche à vue des individus et des indices (crottes, empreintes, coulées, terriers...). Aucune pelote de rapace nocturne n'a été trouvée ni analysée. Aucun piège n'a été posé. Ainsi, en ce qui concerne les micromammifères, seul le muscardin (espèce protégée) a été recherché. Pour les chiroptères, nous avons recherché des éventuels gîtes. Nous avons également analysé les potentialités trophiques de la zone pour ce groupe d'espèces.

Amphibiens : faute de milieux aquatiques appropriés pour la reproduction des anoues et des urodèles, nos recherches se sont portées sur les habitats pouvant être fréquentés durant leur phase terrestre.

Reptiles : nos recherches ont eu lieu à vue en parcourant les milieux favorables : lisière, haies et zone buissonnantes exposées au sud. Aucune plaque noire n'a été posée.

Insectes : nos investigations ont ciblé les espèces protégées et les groupes d'espèces bio-indicatrices telles que les papillons, les odonates, les orthoptères et les coléoptères.

4.2. Résultats

Oiseaux

Seulement 15 espèces ont été inventoriées au sein du périmètre d'étude et en périphérie. Cette diversité est faible. De surcroît, toutes les espèces contactées sont communes à très communes. Aucune ne figure sur la liste rouge des oiseaux menacés en France ou sur la liste rouge des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France. La majorité de ces espèces figure cependant sur la liste des espèces protégées en France au titre de l'arrêté du 16 mai 2007.

La plupart des espèces contactées l'ont été en périphérie, notamment au nord dans la haie boisée qui se situe entre le site et les berges de la Seine.

Au sein du périmètre du projet, les habitats sont peu favorables à l'expression d'une diversité et d'une originalité des peuplements d'oiseaux. Les pelouses tondues régulièrement ne constituent que des zones d'alimentation pour quelques espèces banales (Faucon crécerelle, Pigeon ramier, Bergeronnette des ruisseaux, Pinson des arbres...). Seuls quelques arbres ornementaux sont susceptibles d'accueillir quelques espèces liées à la végétation ligneuse (Pigeon ramier, Pie bavarde, Serin cini, Pinson des arbres).

Famille/Espèce	Nom latin	Commentaires	Statut de conservation	Statut de protection
Falconidés				
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Un couple semble nicher à l'est (hors périmètre)		PN
Laridés				
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Plusieurs individus en vol au dessus de la Seine		PN
Columbidés				
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Un individu dans le boisement au nord (hors périmètre)		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	1 individu près des bureaux		
Motacilidés				
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	2 individus autour des bassins		PN
Troglodytidés				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Un individu dans le boisement au nord (hors périmètre)		PN
Sylvidés				
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Un chanteur dans le boisement au nord (hors périmètre)		PN
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Un chanteur dans le boisement au nord (hors périmètre)		PN
Paridés				
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Un individu dans le boisement au nord (hors périmètre)		PN
Certhiidés				
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Un individu dans le boisement au nord (hors périmètre)		PN
Corvidés				
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	1 individu près des bureaux		
Passéridés				
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Quelques individus à l'est (hors périmètre)		
Fringillidés				
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Un chanteur dans le boisement au nord (hors périmètre)		PN
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	1 individu près des bureaux		PN
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	1 individu au sud (hors périmètre)		PN
Nombre d'espèces			15	

PN : espèce protégée au titre de l'arrêté du 16 mai 2007

Mammifères

Seules deux espèces ont été notées grâce à des indices observés dans le périmètre du projet : le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et le Renard roux (*Vulpes vulpes*). Ces deux espèces sont communes en France et en Ile-de-France.

Les potentialités pour les autres espèces sont faibles au sein du site. En ce qui concerne les micromammifères, seul le Campagnol des champs semble pouvoir être abondant sur les pelouses. La zone d'extension occupée par des jardins accueille probablement plus d'espèces (Campagnol souterrain, Musaraigne musette). Notons qu'en périphérie, les potentialités sont plus importantes pour les mammifères avec au nord une zone boisée pouvant servir de refuge, y compris pour quelques espèces protégées comme l'Ecureuil roux ou le hérisson. Notons qu'en limite nord-est de la station d'épuration, un dépôt de branches coupées constitue des gîtes potentiels pour plusieurs espèces de mammifères (Hérisson, Belette, musaraignes...).



Dépôt de bois : gîtes potentiels pour plusieurs espèces animales

En ce qui concerne les chiroptères, aucun gîte n'a été trouvé et les potentialités sont quasi nulles en l'absence de cavités, d'arbres fissurés ou de vieilles bâtisses. Les potentialités trophiques sont réelles mais localisées essentiellement en limite nord du site, en lisière sud du boisement, zone exposée et probablement riche en insectes proies durant la saison estivale.

Amphibiens

Aucun milieu aquatique potentiellement favorable à la reproduction des amphibiens n'est présent au sein du périmètre du projet ni à proximité immédiate.

Aucun individu n'a été observé durant nos recherches dans les habitats potentiels en phase terrestre comme par exemple le tas de branches cité précédemment. Le secteur d'étude couvert essentiellement d'installation industrielle et de pelouses régulièrement tondues offre des potentialités trophiques faibles pour cette faune. Il semble donc que le périmètre du projet soit peu favorable aux amphibiens.

Reptiles

Aucun reptile n'a été observé durant notre passage sur le site. Les potentialités du site pour cette faune semblent également faibles, hormis en limite nord où une lisière exposée au sud peut constituer une zone favorable à cette faune. La plupart des reptiles ont en effet besoin de s'exposer au soleil et ne s'éloignent que rarement des secteurs à végétation dense.

Invertébrés

Erreur ! Liaison incorrecte. Seize espèces d'invertébrés ont été notées. Ce résultat est faible compte tenu des groupes recherchés. Toutes les espèces sont communes et les potentialités des habitats pour les espèces patrimoniales ou protégées sont quasi nulles.

4.3. Conclusion : les enjeux pour la faune.

Les enjeux de la zone d'étude pour la faune sont très faibles. Les habitats représentés ici, bureaux, installations industrielles, pelouses rases, cultures céréalière et maraîchère, ne sont pas favorables à l'expression d'un peuplement faunistique diversifié et original. Seul le boisement au nord du secteur et surtout sa lisière exposée au sud représentent un intérêt. Cet intérêt reste cependant modeste à l'échelle locale et de surcroît à une échelle plus large. Le tas de bois qui se décompose à l'est du périmètre présente également un intérêt potentiel pour quelques espèces qui peuvent y trouver refuge à certaines périodes de l'année.

Projet d'extension d'une STEP
Commune de Les Mureaux (78)

**SYNTHESE DES ENJEUX
POUR LA FAUNE**

Ouest Am'
Les Agences collectives de traitement des déchets

Août 2013



Zone d'étude

Enjeu modéré pour la faune

Refonte de la STEP des Mureaux (78) – Volet écologique de l'étude d'impact
Ouest Am' - février 2015

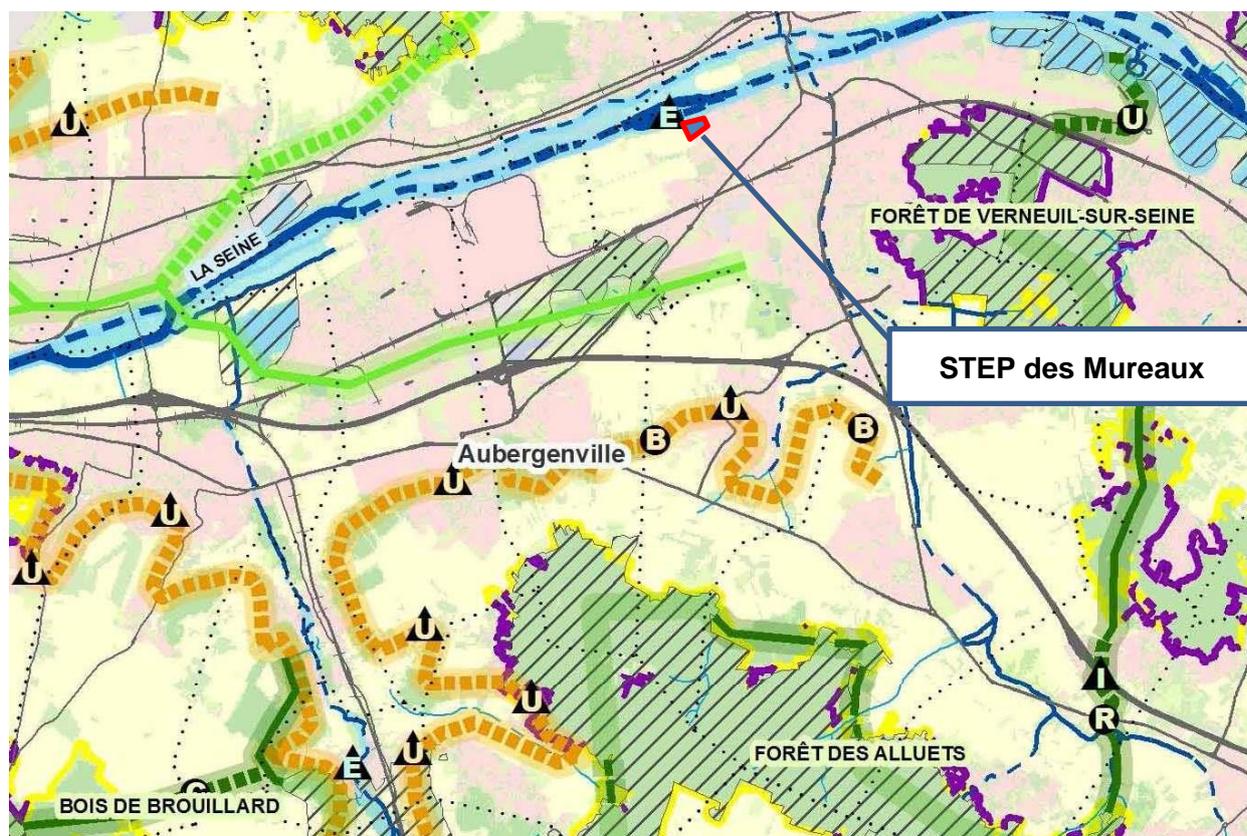
5. LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

La fragmentation des milieux naturels et leur destruction, notamment par l'artificialisation des sols et des cours d'eau, sont parmi les premières causes de perte de la biodiversité. La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer ce phénomène tout en prenant en compte les activités humaines. La préservation des continuités écologiques doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie (nourriture, repos, reproduction, migration, etc.). A l'échelle des territoires, les continuités écologiques ont été définies en trame verte et bleue (TVB), un réseau écologique formé d'espaces naturels terrestres et aquatiques en relation les uns avec les autres. Ces TVB sont constituées de « réservoirs de biodiversité », correspondant à des espaces naturels de taille suffisante ayant un rôle écologique reconnu, qui sont reliés entre eux par des « corridors écologiques ».

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), co-élaboré par l'État et le Conseil Régional, est le volet régional de la trame verte et bleue. En Ile de France, le SRCE a été adopté en 21 octobre 2013 (arrêté préfectorale n°2013294-0001).

La carte des continuités écologiques réalisée à cette occasion montre clairement que le projet ne se situe ni dans un réservoir de biodiversité ni dans un corridor.

A l'échelle du périmètre du projet, seule la limite nord (hors du site) constitue un corridor boisé (cf. cartographie des enjeux pour la faune).



**CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE
DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE
LÉGENDE**

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité



Réservoirs de biodiversité

Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France



Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France

Corridors de la sous-trame arborée

Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité

Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité

Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité

Corridors de la sous-trame herbacée

Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes

Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes

Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite

Corridors et continuum de la sous-trame bleue

Cours d'eau et canaux fonctionnels

Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite

Cours d'eau intermittents fonctionnels

Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite

Corridors et continuum de la sous-trame bleue

ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

Obstacles des corridors arborés



Infrastructures fractionnantes

Obstacles des corridors calcaires



Coups urbaines

Obstacles de la sous-trame bleue



Obstacles à l'écoulement (ROE v3)

Point de fragilité des corridors arborés



Routes présentant des risques de collisions avec la faune



Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire



Passages difficiles dus au mitage par l'urbanisation



Passages prolongés en cultures



Clôtures difficilement franchissables

Points de fragilité des corridors calcaires



Coups boisées



Coups agricoles

Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue



Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport



Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

OCCUPATION DU SOL

Boisements

Formations herbacées

Cultures

Plans d'eau et bassins

Carrières, ISD et terrains nus

Tissu urbain

Lisières urbanisées des boisements de plus de 100 hectares

Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares

Limites régionales

Limites départementales

Limites communales

Infrastructures de transport

Infrastructures routières majeures

Infrastructures ferroviaires majeures

Infrastructures routières importantes

Infrastructures ferroviaires importantes

Infrastructures routières de 2e ordre

Infrastructures ferroviaires de 2e ordre



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Les cortèges floristiques et faunistiques observés au cours de la visite du 18 juillet 2013 sont représentatifs d'un contexte agricole, avec un réseau bocager dans un état de conservation correct le tout sous influence forte de l'homme.

Il est important de noter qu'un faible nombre d'espèces a été observé au cours de la visite. Les pelouses à l'intérieur de la STEP existantes sont pour la majorité de diversité relativement réduite.

L'évolution des caractéristiques de la zone n'entraînera pas de modification physique sur les continuités écologiques puisque ne modifiant aucunement le réseau de haies et le réseau hydrographique proche.

Le site ne s'inscrit dans aucun zonage de protection ou d'inventaire patrimonial. Sa modification n'entraînera aucune incidence sur les zonages les plus proches compte tenu de sa faible valeur biotique.

Par ailleurs aucune espèce protégée ou remarquable n'a été observée lors des prospections.

7. IMPACTS DU PROJET

Le projet consistera en la création d'une extension des installations de la STEP dans la partie sud-ouest du périmètre étudié (cf. plan page suivante). Le projet couvre une superficie d'environ 20 000 m², dont la moitié concerne la construction d'installations : un bâtiment process et une installation digestion-gazomètre-torchère. La plantation d'un boisement et d'un verger ainsi que la création d'un bassin d'infiltration sont programmés à l'ouest des nouvelles installations.

7.1. Impacts directs

Destruction de la flore et des habitats situés dans l'emprise du chantier

Les travaux de construction de ces installations nécessiteront la destruction de pelouses, de quelques plantations de ligneux allochtones et d'un secteur exploité en potager. Ces habitats fortement anthropisés et drastiquement gérés qui n'ont que très peu d'intérêt biologique. Ils abritent en effet qu'une faune et une flore banale et très peu diversifiée.

Destruction des habitats d'espèces protégées et patrimoniales

Aucune espèce patrimoniale n'a été observée sur le site, tant en ce qui concerne la flore qu'en ce qui concerne la faune. Les seules espèces protégées présentes sur le site concernent les oiseaux avec 11 espèces. Toutes ces espèces sont très communes et largement réparties en Ile-de-France et sur le territoire national. Aucune ne figure sur une liste rouge. La seule espèce susceptible de nicher dans l'emprise du projet, compte tenu de ses exigences écologiques, correspond au pinson des arbres. Cet oiseau pourrait construire un nid au niveau des plantations ornementales qui devront être supprimées au sud-ouest du site. Il ne s'agit cependant que d'une infime proportion des arbres présents sur le site de la STEP, les secteurs les plus favorables pour les pinsons (ainsi que pour les autres espèces d'oiseaux) étant situés en limite nord du site, secteur non impacté par le projet. Nous pouvons donc considérer que la suppression de ces quelques habitats potentiels pour la nidification du Pinson des arbres n'aura pas un impact significatif sur la population locale de cette espèce. A contrario, les nombreuses plantations d'arbres qui auront lieu dans le cadre de ce projet, dans la partie ouest, favoriseront localement la présence de l'espèce.

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées

Comme précisé précédemment, les seules espèces protégées fréquentant le site sont des oiseaux. Leur capacité de déplacements leur permet de fuir en cas de danger. La seule exception concerne la phase de nidification : œufs et jeunes non volant. Pour éviter la destruction d'individus, la destruction des habitats de nidification potentiel, c'est-à-dire ici les quelques plantations ornementales, ces dernières seront supprimées en dehors de la période de nidification (entre novembre à mi-février idéalement). Cette mesure permettra d'éviter toute destruction d'espèces animales protégées.

Dérangement d'espèces animales par perturbations sonores-visuelles-vibratoires en phase de chantier

Les espèces présentes sur ce site déjà très anthropisé sont parfaitement adaptées à l'activité humaine en milieu urbain. Elles sont donc peu sensibles aux conséquences du chantier (bruit, poussières, vibrations, présence humaine et déplacements des engins de chantier) et ne seront pas impactées significativement par le projet.

7.2. Impacts indirects

Dégradation des fonctionnalités écologiques pour les espèces animales

Compte tenu de l'absence d'enjeux biologiques importants sur le site qui n'est concerné par aucun corridor écologique et aucune zone humide, ainsi que l'absence de site naturel reconnu à proximité, nous pouvons considérer que les fonctionnalités écologiques du site sont limitées.

Impacts liés à des pollutions potentielles

Pour ce qui concerne les pollutions, l'extension de la STEP aura un impact positif car sa fonction est justement de dépolluer les eaux usées avant de les rejeter. Seul un accident pourrait entraîner une pollution dans la Seine. Cependant l'ensemble des processus de la STEP sont sécurisés et ce type de pollution est très peu probable.

7.3. Impacts sur zones humides

Le site ne comprend pas de zone humide. Le projet n'aura donc aucun impact sur des zones humides.

8. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

Le formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000 figure en annexe.

8.1. Description du projet

Le projet correspond à l'extension de la STEP des Mureaux sur une superficie d'environ 20 000 m², dont la moitié concerne la construction d'installations : un bâtiment process et une installation digestion-gazomètre-torchère (CF. plan page 20). La plantation d'un boisement et d'un verger ainsi que la création d'un bassin d'infiltration sont programmés à l'ouest des nouvelles installations.

8.2. Définition de la zone d'influence du projet

Plusieurs types d'impacts peuvent être engendrés par la création d'une ZAC. Chaque type d'effet ayant sa zone d'influence :

- **Destruction d'espèces ou habitats d'intérêt communautaire** : lorsque le projet se situe dans un site Natura 2000.
- **Perturbations hydrologiques** : les impacts peuvent être d'ordre volumétrique, piézométrique, hydrodynamique. Ces impacts se limitent au bassin versant et généralement aux fonds de vallée.
- **Pollution des eaux** : elle concerne un périmètre proche ainsi que l'aval des cours d'eau en contact avec le site exploité.
- **Perturbations du milieu favorisant la dynamique d'espèces envahissantes** : la zone d'influence est difficile à cerner pour ce type de perturbation car il dépend des espèces concernées.
- **Perturbations liées au bruit** : l'influence est limitée à quelques centaines de mètres autour du site durant une période de temps limitée.
- **Perturbations liées aux mouvements** : limitée au site et aux voies d'accès du site.
- **Perturbations et dégradations liées à l'émanation de poussières** : limitées à quelques centaines de mètres du site au maximum.

8.3. Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches

(voir cartographie page 5)

Le projet n'est pas localisé dans un site Natura 2000.

Les distances qui séparent le projet des sites Natura 2000 les plus proches sont les suivant :

Intitulé du site et numéro	Distance vis-à-vis de la STEP des Mureaux
Carrière de Guerville FR 1102013	8,5 km
Coteaux et boucles de Seine FR1100797	12,7 km
Boucles de Moisson, de Guernes et Rosny FR 1112012	12,7 km
Sites chiroptères du Vexin français FR1102015	14.5 km

8.4. Présentation des sites Natura 2000 les plus proches

SIC « Carrière de Guerville » (FR1102013)

Caractère général du site

Le site est inclus au sein d'une ancienne carrière de craie dont la production a cessé en 1998. Celle-ci est actuellement en cours de réaménagement.

Ce site constitue un habitat de substitution pour le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*).

Aucune autre espèce d'intérêt communautaire n'est signalée pour ce site.

Qualité et importance

Il s'agit d'une ancienne carrière dont les activités d'extraction ont permis le développement de milieux pionniers variés et en constante évolution. De nombreux éboulis crayeux présents sont alimentés par l'effondrement régulier d'une falaise. Le Sisymbre couché a pu se développer sur ces éboulis.

Actuellement, les activités d'extraction ayant cessé, la carrière est en cours de réaménagement. Un programme d'aménagement a été établi en concertation avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien afin de conserver la population de sisymbre.

Vulnérabilité

Le Sisymbre couché est particulièrement menacé par la fermeture des milieux et la stabilisation des terrains constituant actuellement des éboulis crayeux.

Classes d'habitats	Couverture
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	55%
Pelouses sèches, Steppes	20%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%

SIC « Coteaux et boucles de Seine » (FR1100797)

Caractère général du site

Le site, divisé en plusieurs entités distinctes de part et d'autre de la Seine, couvre une superficie totale de 1417 ha.

Les habitats sont diversifiés : versants d'orientation, de pente et de substrat variables.

Qualité et importance

Le site est principalement constitué de coteaux calcaires où se développent des pelouses et des boisements calcicoles. Les formations végétales acidiphiles sèches (landes et pelouses), d'un grand intérêt phytoécologique sont

situées sur les terrasses alluviales de la boucle de Moisson. Ce site présente des habitats rares en Ile-de-France ainsi que des espèces végétales en limite de répartition biogéographique.

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	53%
Pelouses sèches, Steppes	40%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	4%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1%
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%

Liste des habitats d'intérêt communautaire :

Nom	Couverture	Superficie	Qualité
2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	0,01%	0,1	Médiocre
3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp	< 0.01%	0,06	Moyenne
4030 - Landes sèches européennes	6,63%	93,98	Bonne
5110 - Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)	0,05%	0,65	Bonne
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0,26%	3,71	Bonne
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i> *	0,02%	0,23	Bonne
6120 - Pelouses calcaires de sables xériques *	1,47%	20,88	Bonne
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	14,11%	199,94	Bonne
6230 - Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) *	0,01%	0,16	Bonne
6410 - Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,07%	0,99	Bonne
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,1%	1,41	Bonne
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	0,53%	7,5	Bonne
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (<i>Cratoneurion</i>) *	0,01%	0,19	Bonne
7230 - Tourbières basses alcalines	0,01%	0,12	Bonne
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *	0,01%	0,1	Médiocre
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	0,02%	0,25	Bonne
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	< 0.01%	0,01	Moyenne

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	1,48%	20,98	Bonne
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	37,61%	532,95	Bonne
9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *	2,14%	30,3	Moyenne
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	0,14%	1,94	Bonne

* habitats prioritaire

Vulnérabilité

La principale menace porte sur l'envahissement naturel, par les ligneux, des landes et des pelouses (fermeture des milieux).

Une partie du site a été acquise par la région Ile-de-France via l'Agence des Espaces Verts (Bois du Parc, landes de la boucle de Moisson).

Liste des espèces d'intérêt communautaire :

Groupe	Nom
Chiroptères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Insectes	<i>Lucanus cervus</i>
	<i>Osmoderma eremita</i>
	<i>Cerambyx cerdo</i>
	<i>Eriogaster catax</i>
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>

ZPS « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » (FR1112012)

Caractère général du site

Le site est situé au sein d'une zone de méandres de la Seine en aval de l'agglomération parisienne. La Seine constitue, sur ce secteur, une vallée alluvionnaire particulièrement large. Elle entaille au nord le plateau calcaire du Vexin français. Les boucles et les boisements attenants de fond de vallée (forêt de Rosny) constituent une entité écologique très favorable à l'avifaune.

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	33%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	20%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	17%
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	11%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
Pelouses sèches, Steppes	2%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2%

Qualité et importance

Ces deux boucles de Seine revêtent une importance ornithologique primordiale en Île-de-France, déjà constatée par plusieurs classements et inventaires (ZNIEFF de type I et II, ZICO) et justifiant différentes protections juridiques.

Elles comprennent à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve (Sandrancourt, Lavacourt, Freneuse) qui accueillent de nombreux oiseaux d'eau. On y observe des habitats rares (landes, zones steppiques), utilisés par les oiseaux non seulement en période de reproduction mais encore lors des passages prénuptiaux ou postnuptiaux. Le site revêt ainsi un grand intérêt en tant qu'étape migratoire pour l'Oedicnème criard (avec des effectifs s'élevant jusqu'à une centaine d'individus) ou l'Alouette lulu (jusqu'à 20 individus). Outre les espèces régulièrement observées sur le site et prises en compte dans les tableaux de cette fiche, on peut aussi y contacter d'autres espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...).

La présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (base de loisir de Lavacourt) en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés et anatidés.

Vulnérabilité

Les espaces boisés présents au sein de ce site bénéficient actuellement d'une gestion compatible avec les objectifs de préservation de l'avifaune.

Concernant les espaces ouverts, le risque majeur concerne la fermeture du milieu par un boisement spontané qui compromettra à terme la présence des espèces qui y sont associées. En tout état de cause et sous réserve de la prise en compte de réglementations déjà existantes (sites classés), l'exploitation des matériaux alluvionnaires reste envisageable à l'intérieur du périmètre de la ZPS dans la mesure où la remise en état des sites sera envisagée dans une vocation naturelle. Enfin, la gestion des berges de la Seine et des îles incluses dans le périmètre devra permettre le développement d'une végétation naturelle (roselières, ripisylve).

Liste des oiseaux d'intérêt communautaire fréquentant le site

Nom	Statut
<i>Ixobrychus minutus</i>	Concentration
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Concentration
<i>Philomachus pugnax</i>	Concentration
<i>Tringa glareola</i>	Concentration
<i>Pandion haliaetus</i>	Concentration
<i>Mergus albellus</i>	Hivernage
<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction
<i>Milvus migrans</i>	Reproduction
<i>Circaetus gallicus</i>	Concentration
<i>Circus cyaneus</i>	Concentration
<i>Burhinus oedicephalus</i>	Reproduction et concentration
<i>Sterna hirundo</i>	Reproduction et concentration
<i>Chlidonias niger</i>	Concentration
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Reproduction
<i>Alcedo atthis</i>	Sédentaire
<i>Dryocopus martius</i>	Résidence
<i>Dendrocopos medius</i>	Résidence
<i>Lullula arborea</i>	Reproduction
<i>Lanius collurio</i>	Reproduction
<i>Sylvia undata</i>	Résidence

SIC « Sites chiroptères du Vexin français » (FR1102015)

Caractère général du site

Le site s'étend sur une surface de 22,3 ha.

Les motivations à l'origine de la proposition du présent site sont la conservation de secteurs d'hibernation de chiroptères. Aussi, le site comprend spécifiquement des cavités souterraines constituées d'anciennes carrières.

Les périmètres proposés correspondent à l'ensemble du réseau des cavités souterraines.

Qualité et importance

Le réseau de cavités souterraines présent au nord-ouest de la région parisienne est un des secteurs les plus riches du Bassin parisien

concernant la diversité des chiroptères présents en hibernation. Ce secteur s'étend en grande partie sur le Val d'Oise et les Yvelines ainsi qu'en région Picardie. Les espèces visées par l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore sont les suivantes :

Rhinolophus ferrumequinum

Rhinolophus hipposideros

Myotis emarginatus

Myotis myotis

Myotis bechsteinii

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	25%
Prairies améliorées	20%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15%
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10%
Autres terres arables	10%
Pelouses sèches, Steppes	10%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%

Vulnérabilité

Les cavités concernées sont principalement menacées par leur comblement, leur aménagement, leur fermeture, ainsi que par la fréquentation des cavités en période hivernale.

8.5. Analyse des incidences

Durant la phase de construction

Impacts directs

Le projet d'extension de la STEP des Mureaux consistera à la construction de nouvelles infrastructures sur plusieurs centaines de m² actuellement couverts par des habitats semi-naturels sans intérêt particulier (pelouse entretenue, plantations ornementales, potager et culture). Ils ne sont pas favorables aux espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être observées dans la région et aucune de ces espèces n'a été observée lors de notre visite sur le site. De surcroît, les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à une distance importante du projet. Le chantier d'extension de la STEP des Mureaux n'entraînera aucune incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 les plus proches.

Impacts indirects

Compte tenu de la distance qui sépare le projet des sites Natura 2000 les plus proches, la production de bruits et de poussières ne pourront avoir un impact significatif. Le seul impact indirect que pourrait avoir le projet sur ces sites Natura 2000 concerne la pollution de l'eau dans le cas peu probable d'un déversement accidentel d'une grande quantité de produits toxiques dans la Seine, la STEP étant située en aval du site Natura 2000 Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny. Cependant, aucun produit toxique n'est stocké en grande quantité sur le site de la STEP.

Durant la phase d'exploitation

Là encore, le bruit et les éventuelles poussières qui pourraient être émises par une augmentation de la capacité de la STEP ne peuvent être considérées comme significative compte tenu du contexte urbain et de l'éloignement important des sites Natura 2000 les plus proches.

Les perturbations du régime hydrique par les rejets de la STEP ne seront pas significatives compte tenu du débit de la Seine où ils sont dirigés.

Pour ce qui concerne les pollutions, l'extension de la STEP aura un impact positif car sa fonction est justement de dépolluer les eaux usées avant de les rejeter. Seul un accident pourrait entraîner une pollution dans la Seine. Cependant l'ensemble des process de la STEP sont sécurisés et ce type de pollution est très peu probable. Si, dans le pire des scénarii, une telle pollution devrait arriver, il faut rappeler que la ZPS Boucle de Moisson, de Guernes et de Rosny étant située à 15 km en aval de la Seine, cette distance permet, dans une certaine mesure, le traitement et la dilution des polluants.

8.6. Analyse des incidences

Au regard de l'analyse des incidences possibles du projet sur le site Natura 2000 le plus proche, nous pouvons conclure que le projet d'extension de la STEP des Mureaux n'aura pas d'incidence significative sur l'état de conservation et sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 les plus proches.

9. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN FAVEUR DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Bien que les impacts du projet d'extension de la STEP des Mureaux n'est pas de conséquence significative sur la faune et la flore, des mesures d'accompagnement en faveur de la faune et de la flore ont été programmées.

Aménagement paysager à l'ouest du site.

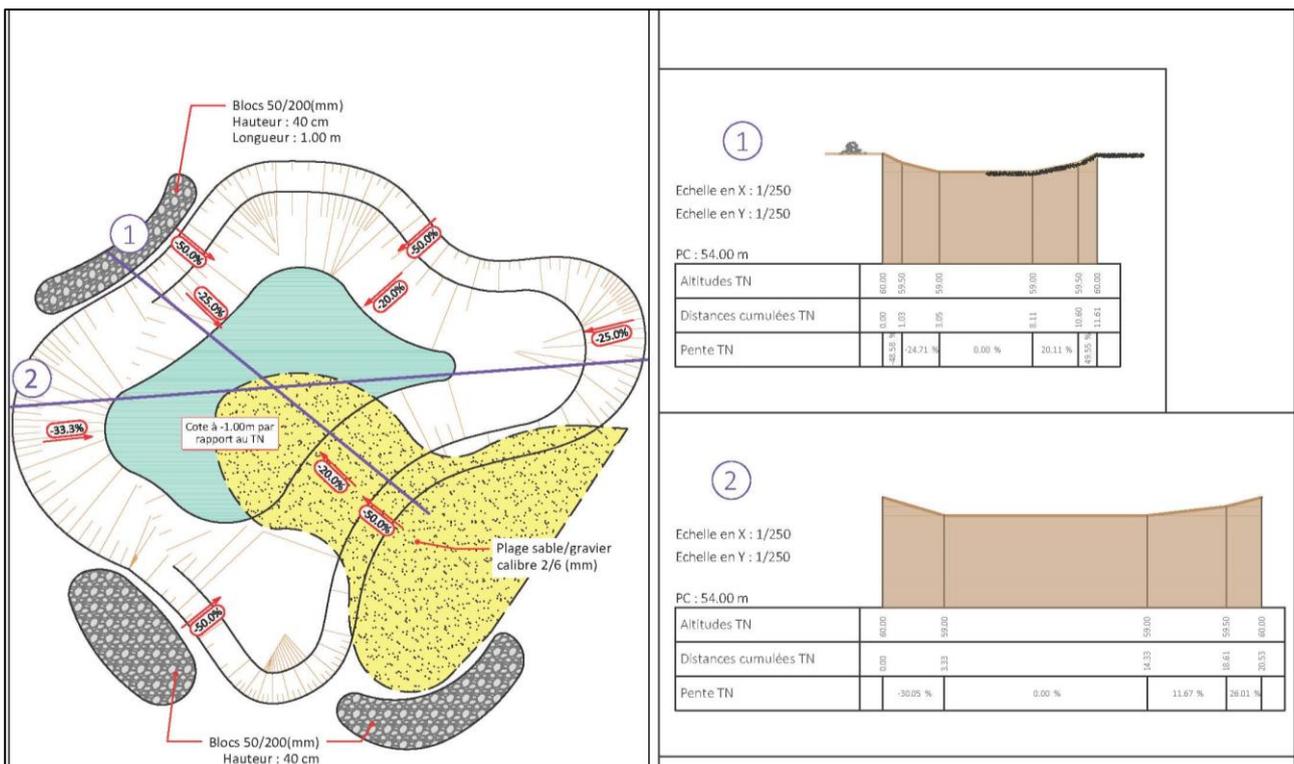
Dans sa conception, le projet intègre la composante biodiversité au-delà du critère esthétique propre à tout aménagement paysager. Ainsi, le projet prévoit de limiter le plus possible les surfaces imperméables, de proposer une gestion intégrée des eaux pluviales, et d'utiliser une palette végétale régionale support pour la biodiversité.

Un **boisement** sera mis en place à l'ouest des nouvelles installations. Il comprendra uniquement des essences locales adaptées au sol et au climat local et profitable à la faune autochtone (cf. tableau ci-contre). Un mélange entre les essences arboricoles et les essences arbustives permettra d'obtenir un boisement comportant plusieurs strates. Les lisières qui concentrent la biodiversité seront particulièrement soignées : succession depuis la strate herbacée (gérée en fauchage tardif avec exportation) jusqu'à la strate arborée sur une dizaine de mètres de large.

Au nord de ce boisement sera créé un **bassin d'infiltration** pour la gestion des eaux pluviales. Ce bassin constituera un milieu aquatique temporaire favorable à la reproduction de certaines espèces d'amphibiens comme le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite, deux espèces rares en Ile-de-France. Les caractéristiques de ce bassin viseront à favoriser ces deux espèces patrimoniales tout en restant favorable aux autres amphibiens plus communs.

Liste des essences proposées pour la plantation d'un boisement

Nom français	Nom latin
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula verrucosa</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Sureau noir	<i>Sambucus ebulus</i>
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>

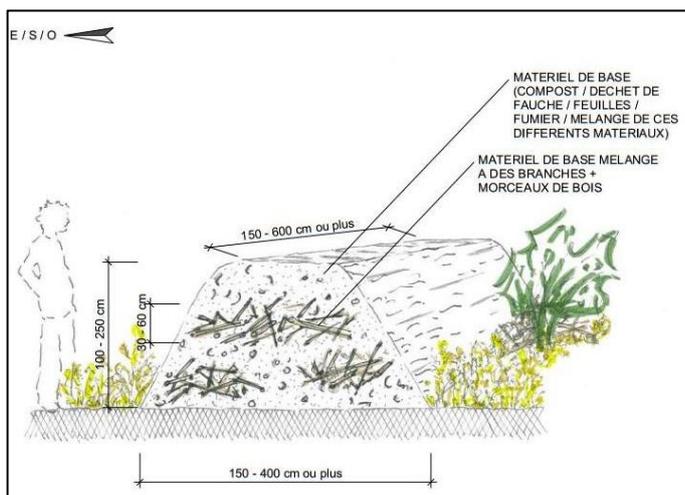


Création d'un verger

La création d'un verger sur la partie ouest du périmètre d'étude est envisagée. Les arbres de haute tige (haute tige) seront privilégiés car plus favorable à la faune (en particulier les oiseaux arboricoles) et aucun pesticide ni aucun engrais de synthèse n'y sera utilisé.

Gîte pour la petite faune terrestre

Les quelques arbres qui devront être abattus dans le cadre du projet, seront débités en morceaux suffisamment grands (>1 mètre) et entreposés dans le secteur ouest, à quelques dizaines de mètres du bassin d'infiltration afin de constituer un gîte pour les amphibiens, les reptiles et les petits mammifères (hérisson en particulier). Les morceaux les plus gros seront entreposés en premier, en prend soin de créer des espaces où la faune pourra se réfugier. Les morceaux les plus fins recouvriront l'ensemble. Ce gîte sera rechargé chaque année grâce aux produits de fauche des pelouses (cf. infra).



Représentation schématique d'un gîte pour la petite faune terrestre



Construction d'un gîte pour la petite faune terrestre

Gestion des espaces verts

La gestion des espaces verts mettra en place une gestion différenciée.

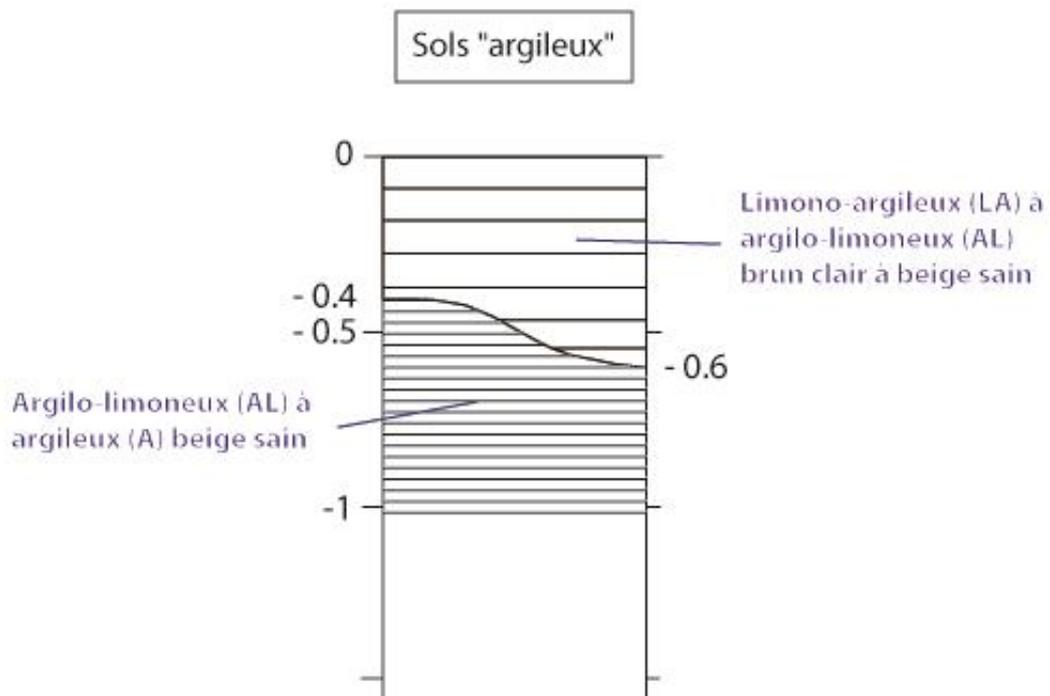
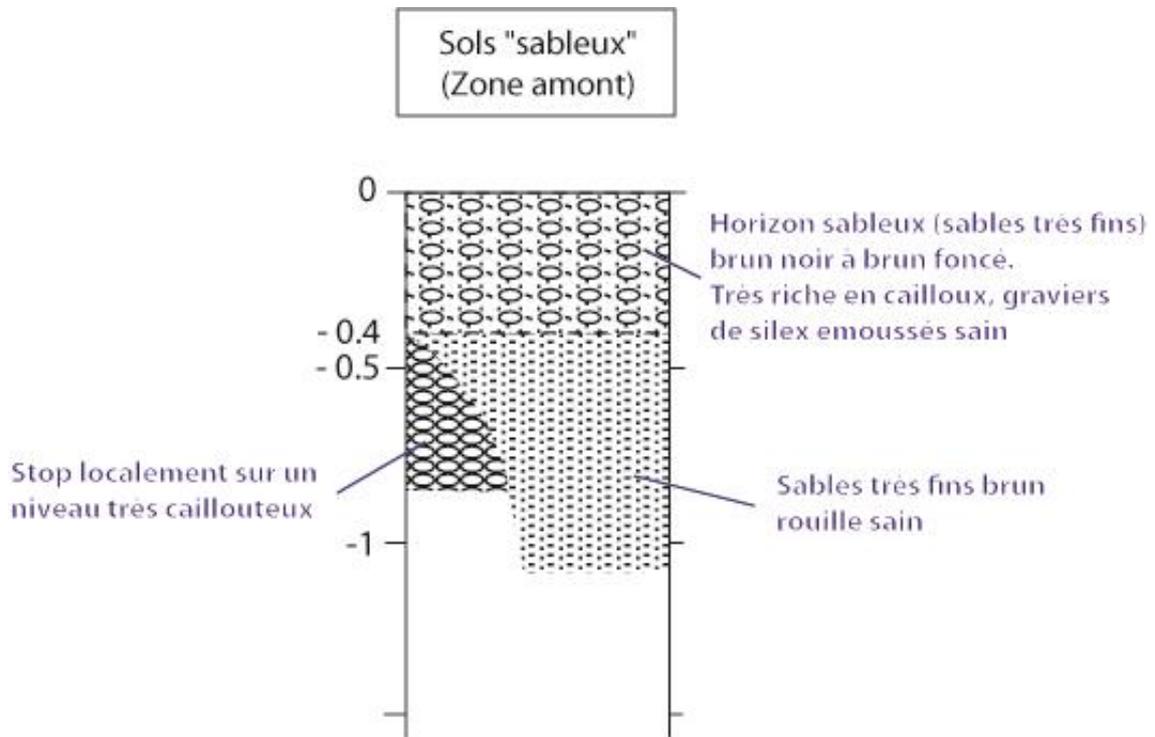
Cette gestion visera principalement, dans les secteurs peu fréquentés (nord et ouest du périmètre de la STEP) à ne pas faucher l'herbe entre mars et septembre. Afin de favoriser les plantes à fleurs au détriment des graminées, moins attractives pour l'entomofaune (les pollinisateurs en particulier), cette fauche tardive devra s'accompagner de l'exportation des résidus de fauche. Une partie de ces résidus seront entreposés sur le gîte à petite faune terrestre (cf. *supra*), le reste pourra être composté sur place. La pelouse rase de la partie nord du site verra donc sa valeur écologique augmenter, de même que le secteur ouest occupé actuellement par une culture et une exploitation maraîchère.

Les pesticides et les engrais de synthèse seront bannis de la gestion des espaces verts. Le désherbage thermique et le paillage remplaceront l'utilisation de ces produits.

Mesures générales pendant le chantier

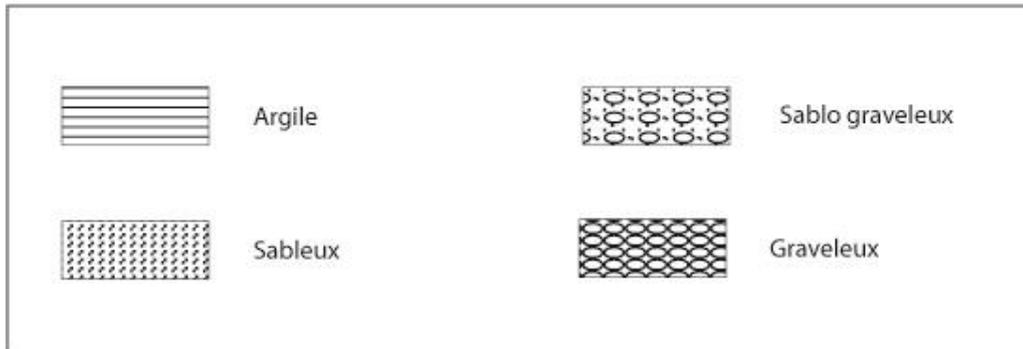
- **limitation de l'emprise des chantiers et de la circulation des engins au strict nécessaire** : on interdira ainsi tout dépôt, circulation, stationnement, utilisation d'arbres comme bornes d'amarrage des filins, etc..., hors des limites du site, afin de réduire les impacts sur les habitats, la faune et la flore, notamment dans les zones sensibles qui seront définies ;
- **réalisation des défrichements entre novembre et février**, soit en dehors des périodes de reproduction de la faune ;
- **aménagements destinés à éviter toute propagation de pollution** en cas de déversements accidentels (aires imperméabilisées, collecte des eaux de ruissellement, puis traitement avant rejet...). En particulier des aires d'entretien étanches sont à prévoir pour le nettoyage des engins et leur alimentation en carburant.

Annexe I : profils pédologiques



LEXIQUE

Nb: L'unité des profils est en mètres



Annexe II : localisation des sondages



Annexe III : listing des espèces végétales rencontrées

Nom vernaculaire	Nom latin
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Erable plane	<i>Acer platanoides</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Agrostide stolonifère	<i>Agrostis stolonifère</i>
Aulne de Corse	<i>Alnus cordata</i>
Amarante ornementale	<i>Amaranthus sp.</i>
Aristolochie clematite	<i>Aristolochia clematitis</i>
Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i>
Asperge	<i>Asparagus officinalis</i>
Arroche couchée	<i>Atriplex prostata</i>
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
Cèdre du Liban	<i>Cedrus libani</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus</i>
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvense</i>
Vergerette du Canada	<i>Conyza canadensis</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Cyprès	<i>Cupressus sp.</i>
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
Canche cespiteuse	<i>Dechampsia caespitosa</i>
Chiendent rampant	<i>Elymus repens</i>
Fétuque rouge	<i>Festuca rubra</i>
Caille lait blanc	<i>Gallium mollugo</i>
Ray grass	<i>Lolium multiflorum</i>
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
Oxalis petite oseille	<i>Oxalis acetosella</i>
Coquelicot douteux	<i>Papaver dubium</i>
Picride fausse vipérine	<i>Picris echioides</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Platane commun	<i>Platanus x acerifolia</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i>
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>
Ronce	<i>Rubus gr. fruticosus</i>
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i>
Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i>
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>
Sorbier des oiseaux	<i>Sorbus aucuparia</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>
Trèfle faise	<i>Trifolium fragiferum</i>
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus campestre</i>
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>
Bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i>
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>

Annexe IV : Formulaire d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000



PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA 2000</p> <p>à l'attention des porteurs de projets</p> <p>(Art R414-23 – I à II du code de l'environnement)</p>	
--	--

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, dès la conception de son projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. annexe 1 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? ») et avec l'aide de l'opérateur ou de la structure animatrice du (ou des) site(s) Natura 2000.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il est à remettre avec votre demande de déclaration ou d'autorisation administrative.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut être utilisé dans deux cas :

- en tant qu'évaluation des incidences simplifiée : lorsque le formulaire permet de conclure à l'absence d'incidence suite une analyse succincte du projet et des enjeux, ce formulaire et les documents demandés tiennent lieu d'évaluation des incidences Natura 2000 pour le projet.

Ceci peut être le cas des petits porteurs de projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000

- en tant qu'évaluation préliminaire (aide à la réflexion) : ce formulaire permet d'évaluer rapidement si le projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et des milieux naturels protégés au titre de Natura 2000.

Si l'incidence du projet ne peut être exclue, alors une évaluation des incidences plus complète doit être réalisée.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique)	SIAMHLM
Commune et département	Les Mureaux (78)
Adresse	104, rue de la Haye
Téléphone/ Fax	01.30.91.24.95
E-Mail	siamhlm@wanadoo.fr

Nom du projet	Refonte de la station d'épuration des Mureaux
---------------	--

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les espèces et les habitats naturels d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation. Il est donc fortement recommandé de prendre l'attache le plus tôt possible des opérateurs ou animateurs des sites concernés.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, suivi du décret n°2011-966 du 16 août 2011, mettent en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, deux listes locales ; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe du présent formulaire.

<input type="checkbox"/> Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, ou est relativement éloigné, l'évaluation est terminée
<input checked="" type="checkbox"/> Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Liste nationale (R. 414-19 du code de l'environnement /décret du 09/04/10) : item n° ...4.....<input type="checkbox"/> Liste locale 1 (décret du 9/04/10) -Arrêté Préfectoral (AP) du..... item n° ..<input type="checkbox"/> Liste locale 2 (décret du 16/08/11) - AP du item n°

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1- Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

-a. Nature du projet, de la manifestation sportive/culturelle ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemples : canalisation d'eau, création d'un pont, manifestation sportive ou culturelle (à préciser : piétons, VTT...), mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, ..., etc...).

Refonte de la station d'épuration des Mureaux

-b. Localisation et cartographie

Joindre **une carte de localisation précise du projet**, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une **photocopie de carte IGN au 1/25000^e (comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation) et un plan descriptif du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), dont l'échelle doit être exploitable lors de l'instruction¹

Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : ...Les Mureaux

N° Département : 78

Lieu-dit : ...La Haie

Référence cadastrale : Section : AB Numéro : 7, 48, 55, 56

-En site(s) Natura 2000 ?

A chaque DDT (et UTEA 93) de rajouter la liste des sites Natura 2000 selon le département considéré

Site Natura 2000 « FR

Site Natura 2000 (autre département,...) :

-Hors site(s) Natura 2000 ? A quelle distance ?

A 8,5 km du site n° de site(s) : FR1102013 Carrière de Guerville

A 12,7 km du site n° de site(s) : FR 1112012 Boucles de Moisson, de Guernes et Rosny

1

Si ces pièces sont déjà présentes dans le dossier de déclaration ou d'autorisation, elles n'ont pas à être jointes à cette évaluation des incidences.

c. Étendue / emprise du projet, de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention

1-Emprises au sol de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : phase chantier)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> - < 100 m ² | <input type="checkbox"/> de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> de 100 à <1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

permanente :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> - < 100 m ² | <input type="checkbox"/> de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> de 100 à <1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

Surface totale :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> - < 100 m ² | <input type="checkbox"/> de 1 000 à < 10 000 m ² (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> de 100 à <1 000 m ² | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m ² (> 1 ha) |

2- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

3- Emprises en phase chantier : (m.)

4- Nombre de participants (le cas échéant) :.....Nombre de spectateurs (le cas échéant) :
.....

5- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, balisage de manifestations, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....
.....
.....
.....

-d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, ou de l'installation de l'aménagement, ou de la manifestation (sportive ou culturelle) ou de l'intervention :

1- Projet, aménagement, manifestation :

- diurne
 nocturne

2- Durée précise (des travaux, de la manifestation ou de l'intervention) si connue :
..... ?..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois | <input checked="" type="checkbox"/> de 1 an à < 5 ans |
| <input type="checkbox"/> 1 mois à < 1 an | <input type="checkbox"/> permanent (> 5 ans) |

3- Période ou date précise si connue :?.....
(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
- Automne
- Été
- Hiver

4- Fréquence :

- unique
- chaque mois
- chaque année
- autre (préciser) :

-e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase de préparation et/ou d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejet des eaux usées après traitement

.....

-f. Budget (uniquement pour les manifestations sportives ou culturelles)

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :(en TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- <5 000 €
- de 5 000 à < 20 000€
- de 20 000 à < 100 000 €
- > à 100 000 €

2 - Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Prélèvements d'eau
- Prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)

- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Déchets consécutifs à une manifestation sportive ou culturelle (ex : signalétique, déchets plastique...)
- Piétinements
- Bruits
- Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

Quelques centaines de mètres et quelques kilomètres pour les rejets d'eau dépolluée dans la Seine

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions »
- Oui. Il est nécessaire de compléter la partie suivante

ETAPE 2

Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou la manifestation (sportive ou culturelle) sur cette zone.

2-1-1- Usages / occupation du sol :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et

historiques de la zone d'influence.

- Prairie de pâturage / fauche
- Culture (à préciser) :
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (randonnée, VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Sylviculture
- Construite (ex : parking, constructions diverses) :
- Non naturelle (ex : dépôt, décharge sauvage) :
- Autre (préciser l'usage) :
- Aucun

Commentaires :

.....

2-1-2 - Habitats naturels, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-après, en fonction de vos connaissances (Cf. quelques définitions en annexe 3) et des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Pour remplir au mieux le tableau ci-après, il vous est fortement recommandé **de prendre l'attache des opérateurs ou animateurs des sites concernés** en lien avec les éléments portés au DOCOB si celui-ci est suffisamment précis et récent, ou sinon le Formulaire Standard de Données (FSD).

a) <u>TYPE D'HABITAT NATUREL</u>		Cocher si existant	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires	Enjeux et objectifs de conservation du site Natura 2000
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Pelouse <i>Exemple : pelouse calcaire</i>			
	Pelouse semi-boisée			
	Lande			
	Lisière			
	Autre.....			
Milieux forestiers	Forêt de résineux			
	Forêt de feuillus			
	Forêt mixte			
	Plantation			
	Autre			
Milieux rocheux	Falaise			
	Affleurement rocheux			
	Grotte			
	Éboulis			
	Bloc			
	Autre			
Zones humides	Fossé			
	Cours d'eau			
	Étang			
	Mare			
	Tourbière			
	Gravière			
	Prairie humide			
	Autre			
Autre type de milieu	Tunnel			
	Lisière			
	Autre			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	(i) ocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Plantes			
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Poissons			
Insectes			
Oiseaux			
Mammifères terrestres			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

.....

Photo 2 :

.....

Photo 3 :

.....

Photo 4 :

.....

Photo 5 :

.....

Photo 6 :

.....

2- Incidences potentielles du projet

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet sur les habitats et espèces et sur l'intégrité du site Natura 2000

On pourra se référer au tableau des principaux risques d'incidences en fonction des caractéristiques du projet ou de l'activité.

2-2-1 -Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans le 2-1-2

Exemple : cas d'une manifestation sportive

b) Type d'Habitat (Habitat naturel ou Habitat d'Espèces)	Superficie et/ou *% d'habitat impacté	Usage	incidences potentielles	Remarques
<i>Exemple : pelouse calcaire</i>	<i>100m2</i>	<i>Passage de participants (itinéraire)</i>	<i>Piétinement</i>	

* il s'agit du pourcentage d'habitat détruit par rapport à la superficie totale de l'habitat à l'échelle du site. Cette estimation n'est pas toujours possible à déterminer en particulier lorsque le DOCOB n'est pas encore réalisé.

2-2-2 -Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation) identifiées dans le 2-1-2

c) Espèce ou Groupe d'espèce	Usage	Incidences potentielles	Période concernée	Remarques
<i>Exemple : Bondrée apivore</i>	<i>Course pédestre, passage de participants</i>	<i>Dérangement</i>	<i>Hors période de nidification</i>	

Destruction ou détérioration/dégradation d'habitat naturel ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Réversible
- Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réversible
- Irréversible

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

- Réversible
- Irréversible

.....
.....
.....

Effets cumulés avec mes autres projets antérieurement déclarés (ou autres projets déjà présents ou en cours) :

- Non
- Oui

A préciser :
.....
.....

Conclusions

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface d'habitat d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives ?

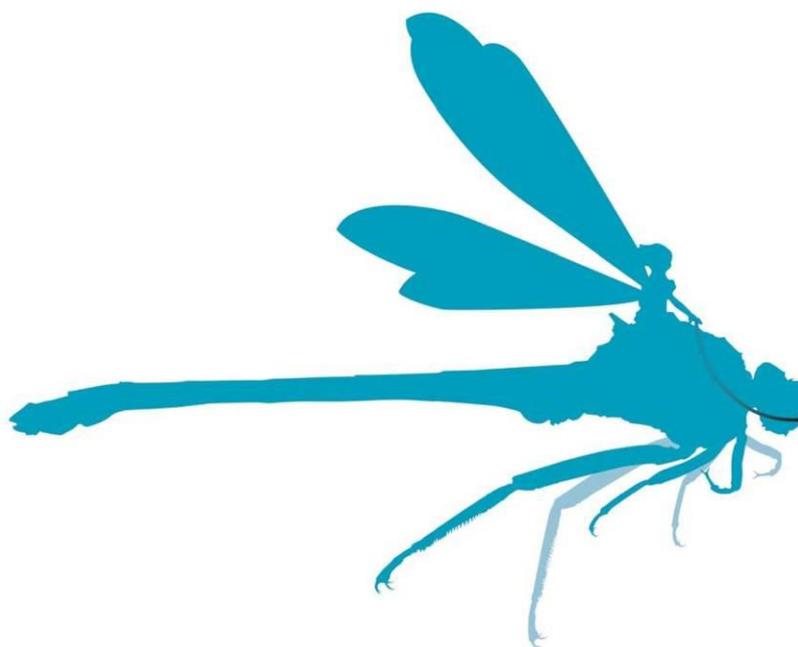
- Non : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur
- Oui : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé par le maître d'ouvrage. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Cachet :



 **Ouest am'**
Développement et aménagement des territoires

RENNES

Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES

Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr